

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Brétigny, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont assemblés dans la salle des associations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DOUCET, Maire.

Présents : M DOUCET, Mme LAFAUX, MM VARLET, BEURAIN, FERREIRA PACHECO, MILLET, Mme PATRAN, M PREVOST, Mme RENAUD, THOMASSIN

Absents : M. THIESSET

Excusé :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 25 Mai 2020

II – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 142 829.01 € et un déficit d'investissement de 19 073.31 € soit un résultat de clôture de 123 755.70 €

III – APPROBATION COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur IMBERT, Receveur.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019 au budget 2020

V – VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	25.96 %	51 401 €
Taxe foncière (non bâti)	73.47 %	13 078 €
Montant du produit attendu		64 479 €

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 312 315.70 € en fonctionnement et 85 468.31 € en investissement.

VII – APPROBATION PLU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les modifications du plan local d'urbanisme

VIII – DIVERS

- Devis guerreau : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention faite auprès du conseil départemental pour le bordurage d'une partie de la rue du moulin a été refusé. En effet, celle-ci doit être faite en bitume avec accès pour les personnes à mobilité réduite. Un nouveau devis a été fait auprès de la société Guerreau, celui-ci s'élève à 27 700 € HT soit un montant TTC de 33 240 €.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches de demande de subvention auprès du conseil départemental. Les travaux seront envisageables si la demande de subvention est accordée.

- Locations : La location des tables, bancs et des barnums sera uniquement pour les habitants du village. Mme THOMASSIN sera régisseur pour les locations, et percevra la somme de 110 € annuellement
- Suite à la plainte de plusieurs habitants et la sécheresse un arrêté va être pris pour éviter le brulage de végétaux du 1^{er} juin au 01 Octobre. Ainsi que l'interdiction d'utiliser une tondeuse, débroussailleuse ou tronçonneuse le dimanche de 12h à 16h pendant la période du 1^{er} Avril au 1^{er} Octobre.